



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## structures administratives

Question écrite n° 82094

### Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le Premier ministre sur la composition du Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA), réformée par le décret n° 2015-464 du 23 avril 2015. Il souhaite obtenir des précisions sur l'intégration de trois « représentants de groupe de réflexion sur l'ouverture des données publiques et le Gouvernement ouvert ». Derrière cette formulation, il souhaite savoir s'il est prévu d'intégrer des représentants d'associations utilisatrices de données publiques, comme l'avait préconisé le rapport Trojette sur l'ouverture des données publiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82094

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [23 juin 2015](#), page 4625

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)